

Strasbourg, le 10 AOUT 2022

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction des Ressources Humaines
Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail
Service Dialogue Social

Dossier suivi par : Loïc BILAND

Tél. : 03 88 76 66 31

Mél. : _____@alsace.eu

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de
la CeA
Hôtel du Département
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire Général,

En complément du courrier de réponse adressé à votre organisation syndicale le 13 juillet 2022, je vous précise une nouvelle fois que la Collectivité respecte la réglementation générale en matière de recrutement, notamment pour la non-discrimination à l'embauche.

Le plan égalité professionnelle 2021-2023 a été négocié avec les organisations syndicales de la Collectivité, puis présenté en Comité Technique du 18 mai 2021 et adopté par la Collectivité (N° CP-2021-6-8-9 du 31 mai 2021). Un axe vise à favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, ainsi que l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.

Dans ma première réponse, je vous indiquais que la Collectivité s'inscrivait pleinement dans ces engagements pris en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette affirmation était de nature à confirmer que le temps partiel n'est pas un motif de rejet de candidature.

En outre, je vous précise que la Direction des Ressources Humaines poursuit la mise en œuvre des fiches actions du plan égalité femmes-hommes, avec notamment la prise en compte des temps partiels. Ainsi, des actions seront menées auprès des encadrants, afin de réaffirmer ces principes de non-discrimination, plus particulièrement dans le cadre des recrutements.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.